



OIAC

Secrétariat technique

Division de l'Inspectorat
S/434/2004
1^{er} juillet 2004
FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

NOTE DU SECRÉTARIAT TECHNIQUE

FORMATION DES INSPECTEURS DU GROUPE C

Introduction

1. La présente note donne des détails sur la formation qui a été dispensée au dernier groupe d'inspecteurs recrutés au sein du Secrétariat technique ("le Secrétariat"), communément appelés les inspecteurs du groupe C. Cette formation s'est déroulée sur une période de sept semaines, en février et mars 2004.

Historique

2. La vaste majorité des inspecteurs en exercice appartient aux groupes A et B dans lesquels ils ont intégrés à l'issue d'un long cycle de formation en 1997 et en 1998, alors que le Secrétariat se préparait rapidement à assumer l'ensemble de ses fonctions en matière de vérification, conformément à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques ("la Convention"). La plupart des nouveaux inspecteurs n'avaient aucune connaissance d'une grande partie des sujets traités dans les programmes de formation et seuls quelques-uns d'entre eux avaient eu une expérience quelconque des armes chimiques ou de la façon dont elles sont fabriquées. En conséquence, le Secrétariat a dû se reposer sur les quelques États Membres qui avaient une expérience des armes chimiques, ou sur d'autres qui disposaient de programmes de protection contre les armes chimiques et pouvaient ainsi aider le Secrétariat à former ses inspecteurs.
3. La formation des 148 candidats inspecteurs du groupe A s'est déroulée sur 20 semaines, du 12 janvier au 20 mai 1997—pour une grande part dans les pays suivants : Allemagne, Chine, Fédération de Russie, Finlande, France, Inde, Italie, Japon, Pays-Bas, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie et Suisse. Dans le même ordre d'idées, la formation des 82 candidats inspecteurs du groupe B s'est déroulée pendant 21 semaines, du 12 janvier au 29 mai 1998, avec une formation approfondie dans les pays suivants : Allemagne, Chine, Fédération de Russie, Italie, Pays-Bas, Roumanie, Royaume d'Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Suisse.



4. Du fait de la réduction naturelle des effectifs depuis 1998, de l'application de la politique de la durée de service à compter de 2003 et des perspectives de nouveaux départs en 2004 en raison de la réduction naturelle et de la réduction programmée des effectifs, environ 40 nouveaux inspecteurs devraient être formés et embauchés en 2004. Un plan a été conçu pour diviser ce groupe en deux, l'un devant être formé au début de l'année et l'autre vers la fin.

Évolution du concept de formation

5. Avant la mi-2003, la Division de l'Inspectorat avait déjà mis au point un programme de formation pour de futurs candidats inspecteurs, qui comprenait trois volets :
 - a) Dix à 14 semaines de formation sur place, sous forme de cours magistraux, l'accent étant mis primordialement sur la théorie et les questions d'organisation, avec des exercices de simulation et une formation élémentaire sur le terrain, dispensée localement;
 - b) La possibilité pour les inspecteurs stagiaires d'un séjour de deux à quatre de ces 10 à 14 semaines dans des États membres, pour une formation pratique;
 - c) La perspective, pour les candidats ayant terminé avec succès ce programme de formation, d'un recrutement en qualité d'inspecteurs, bénéficiant d'une certaine formation en cours d'emploi lors de missions et d'une formation approfondie supplémentaire au siège de l'OIAC.
6. Plusieurs scénarios de formation ont été examinés, dont tous exigeaient que l'on comprime en une période beaucoup plus courte la plus grande partie possible de la formation de cinq mois qui avait été dispensée aux deux premiers groupes.
7. Suite à des consultations en 2003 avec les États membres sur la question du budget-programme pour 2004 et avec l'Organe consultatif sur les questions administratives et financières, il est devenu évident que les contraintes financières appelaient un changement important du concept de formation. Ces contraintes étaient essentiellement les suivantes :
 - a) Les nouveaux inspecteurs devaient être immédiatement employés comme fonctionnaires—arrangement qui élimine à la fois les frais du voyage de retour des candidats et le versement d'une indemnité journalière de subsistance pendant la période de formation.
 - b) Aucuns crédits nouveaux ne seraient ouverts pour la formation d'inspecteurs supplémentaires, de sorte que tous les fonds nécessaires devraient être imputés sur les crédits déjà alloués pour la formation.
8. Du fait de ces contraintes, le concept a évolué comme suit :
 - a) Les nouveaux inspecteurs seraient recrutés immédiatement sous contrat à durée déterminée de trois ans et commenceraient alors la formation.

- b) Toute la formation ou presque serait dispensée au siège de l'OIAC par le personnel du Secrétariat, principalement par les membres des divisions de l'Inspectorat et de la vérification, qui devraient s'en acquitter en sus de leurs fonctions ordinaires.
 - c) Du fait des contraintes financières et de temps, les États membres assureraient moins de formations pratiques que par le passé.
 - d) La période de formation serait ramenée à sept semaines.
 - e) La formation pratique devrait être programmée un certain temps après la formation initiale, dans le cadre de la participation à certaines missions ou d'une formation spécialisée.
 - f) En particulier, toute la formation approfondie relative aux inspections par mise en demeure et aux enquêtes sur des allégations d'emploi serait assurée à un stade ultérieur.
9. La clé de la réussite de ce nouveau concept serait d'intégrer les nouveaux inspecteurs dans des équipes comprenant également des inspecteurs hautement qualifiés—arrangement qui n'était pas possible à l'époque où le Secrétariat a commencé à fonctionner.

Organisation et objectif du programme de formation

10. Le programme de formation des inspecteurs du groupe C a été organisé par la Division de l'Inspectorat en coopération avec le Service de la formation et du perfectionnement du personnel et la participation de presque toutes les divisions du Secrétariat, plus principalement la Division de la vérification. Vingt-deux nouveaux inspecteurs, venant de 20 pays sur cinq continents, y ont participé. Ce groupe comprenait des spécialistes dans quatre domaines : technologies de fabrication chimique, munitions chimiques, chimie analytique, et santé et sécurité.
11. Le programme avait pour objectif de dispenser à chaque nouvel inspecteur la formation aux fonctions ordinaires d'un inspecteur en début de carrière. À l'issue du programme, les inspecteurs connaîtront les procédures de fonctionnement de l'OIAC et, plus particulièrement, celles qui sont nécessaires pour remplir les fonctions courantes de vérification de l'industrie et des armes chimiques qui incombent au Secrétariat.

Ventilation du programme de formation

12. La formation a duré neuf semaines et comprenait quatre volets :
- a) Formation générale (commune à tous les participants);
 - b) Formation de base au traitement des déchets dangereux et à l'intervention d'urgence (HAZWOPER) (commune à tous les participants);
 - c) Formation adaptée aux quatre domaines de spécialisation mentionnés au paragraphe 10 ci-dessus;

- d) Formation médicale avancée et cours sur les communications (communs à tous les participants).

Formation générale

- 13. Ce volet du programme était le plus long (quatre semaines), et portait sur des sujets communs à tous les types d'inspection. Les sujets traités comprennent¹ :
 - a) la Convention;
 - b) la structure de l'OIAC et les travaux de ses organes directeurs et de leurs organes subsidiaires;
 - c) la structure du Secrétariat et les travaux de ses diverses divisions;
 - d) les principaux documents régissant les activités d'inspection, y compris les politiques de l'OIAC en matière de confidentialité et de santé et sécurité, ainsi que le système d'assurance de la qualité du Secrétariat;
 - e) la chimie, la technologie et la toxicologie des armes chimiques;
 - f) les processus de vérification pour les divers types d'inspections;
 - g) les produits chimiques inscrits et les directives afférentes;
 - h) une formation pratique au travail dans des conditions dangereuses;
 - i) une démonstration de l'utilisation de l'équipement de protection individuelle;
 - j) une formation pratique à l'utilisation du matériel d'inspection;
 - k) une visite à un musée des munitions (organisée par les Pays-Bas);
 - l) des exercices de simulation.
- 14. Les résultats de chaque candidat pour ce volet de la formation ont été évalués au moyen de deux examens écrits et par observation lors des exercices pratiques.

Formation de base au traitement des déchets dangereux et à l'intervention d'urgence (HAZWOPER)

- 15. Cette formation à la sécurité, qui a duré trois jours, est une exigence statutaire pour les inspecteurs, pour que ceux-ci puissent inspecter les installations de destruction d'armes chimiques aux États-Unis d'Amérique. Un représentant du Gouvernement de ce pays a dirigé la formation.

¹ Dans le cadre de ce volet, la Belgique avait également offert d'accueillir une visite dans une installation de destruction d'armes chimiques anciennes, mais cette visite a dû être annulée à cause de difficultés imprévues de programmation. La Belgique a aimablement offert de garder cette invitation ouverte.

Formation sur le terrain

16. Ce volet, qui a duré cinq jours, était fondé sur le programme de recyclage annuel obligatoire à tous les inspecteurs; il associait des cours théoriques, des exercices sur le terrain et une formation pratique à l'utilisation des divers types de matériel d'inspection. Les stagiaires se sont familiarisés avec les mesures de prudence nécessaires pour travailler dans un environnement dangereux, ils ont appris à choisir, à utiliser et à entretenir leur équipement de protection individuelle, à utiliser le matériel de détection d'armes chimiques et se sont familiarisés avec les techniques de décontamination. Des examens théoriques et pratiques ont permis d'évaluer le niveau des compétences acquises dans ces domaines par les participants.

Formation spécialisée

17. Des programmes de formation distincts, de six jours chacun, ont été dispensés à chacun des groupes mentionnés précédemment : spécialistes des techniques de fabrication chimique, spécialistes des munitions chimiques, spécialistes de chimie analytique, spécialistes en matière de santé et de sécurité. Cette formation a permis d'évaluer les compétences de tous les nouveaux inspecteurs dans leur domaine de spécialisation et de canaliser ces compétences vers les exigences des inspections. La formation comprenait des cours magistraux, des exercices de simulation, l'utilisation d'instruments d'analyse, des études de cas et des travaux de groupe. Les résultats de chaque participant ont été évalués au cours de la formation pratique et, à l'issue de ce volet, les participants ont passé un examen écrit dans leur domaine de spécialisation.

Formation médicale avancée et cours sur les communications

18. Ce cours exigeant, qui a duré quatre jours, a été organisé et dispensé par le Département de détection du laboratoire scientifique et technologique pour la défense à Porton Down dans le Wiltshire (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), avec la participation active d'inspecteurs de l'OIAC. Ce cours offrait des connaissances sur le traitement médical avancé des blessures infligées par des armes chimiques, sur les méthodes de décontamination et leurs limites, ainsi que sur les procédures radio et procédures de contrôle des communications qui doivent être suivies dans un environnement d'armes chimiques.
19. Pendant le volet médical de ce cours, les participants ont reçu un enseignement portant sur les suites médicales d'une exposition à des armes chimiques, sur les contre-mesures en vigueur et la manière dont elles évoluent, sur la protection, le triage et la décontamination, et sur l'évacuation des blessés. Les participants ont également été formés aux techniques des postes de radio portatifs ainsi qu'à la mise en place et à la gestion d'un petit centre de contrôle des communications. L'exercice final, qui reprenait les divers éléments du cours, a consisté à gérer une situation d'urgence.

20. Le tableau ci-après donne quelques chiffres qui éclairent mieux les divers aspects de l'élaboration et de l'exécution de ce programme de formation.

Données relatives à l'élaboration du cours

Élément	Quantité
Journées de travail consacrées à l'élaboration du cours	570
Cours magistraux dispensés	175
Exercices de simulation effectués	6
Études de cas, activités de groupe et activités sur le terrain	14
Pages de cours distribuées à chaque participant	5 000

21. Le programme a été élaboré par une équipe restreinte spécialement désignée de la Division de l'Inspectorat, travaillant en étroite coopération avec le Service de la formation et du perfectionnement du personnel et la Division de la vérification. D'autres membres de l'équipe ont travaillé sur le programme lorsqu'ils étaient disponibles au siège de l'OIAC. Presque toutes les divisions du Secrétariat ont contribué à la formation, la charge de travail s'étant grossièrement répartie comme suit : Division de l'Inspectorat, 80 %, Division de la vérification, 10 %, toutes les autres divisions, 10 %. Au total, une centaine de fonctionnaires ont contribué à la formation.

Résultats

22. Sur la base des examens écrits et des autres tests pratiques mentionnés précédemment, il a été conclu que tous les nouveaux inspecteurs avaient terminé avec succès le programme de formation.
23. Le 2 avril 2004, le Directeur général adjoint, en sa qualité de Directeur général par intérim, a remis aux nouveaux inspecteurs le certificat attestant de leur réussite à l'ensemble du programme de formation.
24. À la suite de cette cérémonie, les nouveaux inspecteurs étaient prêts pour leur première affectation en mission d'inspection, dont la toute première a eu lieu très peu de temps après. Ils en sont maintenant à la phase de formation en cours d'emploi de leur programme de travail.

Conclusion

25. De l'élaboration à l'exécution, tous les stades du programme décrits ci-dessus étaient à très forte intensité de main d'oeuvre. À bien des égards, le succès du programme est un hommage rendu au professionnalisme de ceux qui y ont participé, puisqu'une grande part de la préparation des cours s'est effectuée en dehors des heures de travail—en effet, en quelques semaines, les nouveaux inspecteurs ont eu beaucoup d'informations à digérer pendant leur temps libre. Cet effort collectif établira également une base solide pour des programmes de formation similaires à l'avenir.